

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH Absents : Ernest FRANCO, Elisabeth CHENAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, et Valérie CHANUT Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Elyane CLOP), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Véronique PROT), Serge MICHAUT (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
N°2023-025

OBJET : MOTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE

Depuis plusieurs années, les collectivités et établissements publics de l'agglomération lyonnaise se sont massivement regroupées autour du SIGERLY afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques rares exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes ces structures publiques de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités du syndicat vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques semaines en France :

- Le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 €/MWh pour 2023, contre 13 €/MWh il y a 2 ans en pleine crise sanitaire ; L'automne 2022 étant particulièrement chaud, les prix ont chuté mi-novembre aux alentours de 100 €/MWh ;
- Le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023 durant le mois d'août dernier, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ; Du fait des annonces gouvernementales protectionnistes et du contexte climatique favorable, ce prix se situe autour de 450 €/MWh mi-novembre.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de :

- +14 % TTC en moyenne pour le gaz en 2023 (pour le biométhane, le tarif reste inchangé par rapport à 2022), **mais probablement x2.5 à x3 sur la facture dès 2024 ;**
- Pour l'électricité, le paysage est très contrasté selon les membres et selon les marchés. Les estimations réalisées à date conduiraient aux chiffres suivants : **un scénario plutôt pessimiste :**

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230316-2023-025
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

LOT 1 (TOTAL ÉNERGIES sites > 36 kVA)

- ♣ +10% TTC en moyenne, mais incertitude importante

LOT 2 (ENGIE <= 36kVA)

- ♣ Pour les bâtiments : +12.5% TTC en moyenne
- ♣ Pour l'éclairage public : environ -50% TTC estimés,

NOUVEAU MARCHÉ EDF (ex-premium) :

- ♣ **Multiplication estimée entre x3.5 et x5 TTC selon les sites, mais incertitude importante.**

Au final, l'impact sur la **facture d'électricité va considérablement varier selon les membres du groupement.**

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique pour lesquels le SIGERLY se mobilise aux côtés de ses communes membres, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom de l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie, le SIGERLY demande solennellement à l'État de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022. Une véritable protection pérenne car les difficultés ne s'arrêteront pas à la seule année 2023, avec la possibilité d'un retour au tarif réglementé de ventes à l'ensemble des collectivités territoriales qui en font la demande.

Ce vœu sera envoyé à tous les membres du groupement en les invitant à en prendre un équivalent s'ils le souhaitent.

Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les nombreuses actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SIGERLY s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter de 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SIGERLY dès le début de l'année 2023 et traduites dans notre prochain budget.

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE D'ADOPTER un vœu demandant solennellement à l'État de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Publiée le

Pour extrait certifié conforme,
Catherine STARON
Maire,